

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre 2025, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	18
Présents :	16
Représentés :	2
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

**Date de la convocation :** 28 novembre 2025

**Présents :** Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Christophe SIMARD, Lydie MANUS, Patricia VIGNALS, Stéphanie DENIS, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Philippe DUFOUR, Jean-Jacques CHAPOULIE,

Sandra ROUSSEAU, Laurence RAYNAUD.

**Absents excusés :**

Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE  
Jessy VERESSE, procuration à Jany-Claude SOLIS

**Secrétaire de séance :** Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h00

**Fermeture de la régie de recette – location de la salle polyvalente**

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de supprimer la régie de recette – location de la salle polyvalente pour une optimisation de gestion administrative.

D'une part, le service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe exige actuellement un dépôt immédiat des recettes et des cautions. L'encaissement de toutes les cautions pénaliserait grandement les locataires de la salle et entraînerait un travail conséquent d'encaissement et de remboursement pour le secrétariat. Cette périodicité de dépôt génère un coût financier, à savoir la mobilisation du personnel et des frais de déplacement.

D'autre part, la gestion administrative est également conséquente, avec une multitudes de tâches à réaliser, à savoir une gestion des contrats, des chèques de caution et de paiement, d'un dépôt auprès du comptable public et d'une écriture comptable à la fois par le service de gestion comptable et par la commune. La suppression de la régie permettrait de simplifier ces démarches, en ne générant plus qu'une seule écriture comptable grâce à l'émission d'un titre, comme cela se pratique déjà pour les frais de cantine et de garderie.

Vu la délibération « Crédit d'une régie de recette – location de la salle polyvalente » en date du 27 novembre 1998.

Accusé de réception en préfecture  
087-218715209-20251204-2025-53-DE  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Considérant les lourdeurs et surcoûts engendrés par le maintien de cette régie dans le cadre des nouvelles exigences l'exigence du Service de Gestion Comptable de Bessines-sur-Gartempe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la suppression de la régie « recette – location de la salle polyvalente » à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 05/12/2025

Le Maire  
  
Jany-Claude SOLIS

